106479 - Bien que majeure, elle n\'est pas capable d\'observer le jeûne

question

Voici une fille qui a vu ses règles à 11 ans. Doit elle observer le jeûne en dépit de sa mauvaise santé? Si elle était incapable de jeûner, que devrait elle faire?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Si la situation est telle que vous l'avez décrite, l'intéressée doit observer le jeûne car l'apparition des règles même à partir de 9 ans constitue un signe de majorité. Si elle est capable de jeûner , elle doit le faire en temps opportun. Si elle en est incapable en raison de grandes difficultés, elle s'en abstient et rattrapera le jeûne quand elle pourra le faire.